GUINGAMP
VOTRE VILLE

REVUE MUNICIPALE 4

mammouth

c'est moins cher

Rond-Point Kennedy
GUINGAMP

OUVERT TOUS LES JOURS DE 9 H à 20 H
LE VENDREDI NOCTURNE JUSQU'A 22 H

ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENTS

CAPITAINE Frères

S.A.R.L. GEMAC
Kérilis - 22200 POMMERIT-LE-VICOMTE - Tél. : 21.74.86

TOUTES CONSTRUCTIONS

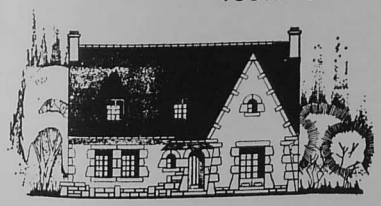

TERRAINS
PLANS et DEVIS GRATUITS
PRIX FERMES
ET NON REVISABLES

GUINGAMP, VOTRE VILLE

LE MOT DU MAIRE

Avant le vote du budget primitif pour 1980, le 24 mars 80 l'ai été amené, après la présentation qui en a été faite dans le détail par M. Le Gallic, à quelques remarques d'ordre général.

Il n'est pas trop tard pour y revenir bien qu'il ait été adopté ce jour-là par le Conseil Municipal.

Globalement la charge des impôts qui était l'an dernier de + 26,1 % est cette année de 20,55 %. La pression fiscale proprement dite était de + 23 %, elle passe à 19,25 %.

C'est vrai l'augmentation était de + 9 % en 1977, quelle différence !

Nous ne pouvions pas pénaliser l'avenir, mais il faut envisager la suite. Nous étions partagés entre le souci de limiter l'augmentation de la pression fiscale étant donné les difficultés de toutes sortes auxquelles se heurtent les familles et les catégories les plus modestes de la population et même les couches dites moyennes, et le souci, tout en répondant par ailleurs aux exigences de la partie obligatoire des dépenses, de ne pas paralyser la situation, gêner le fonctionnement des services municipaux et bloquer l'équipement de la Ville qui demande une amélioration constante.

L'augmentation généralement admise du coût de la vie, est d'environ 12 % malgré les manipulations des sondages officiels qui finalement ne sont pas loin de l'admettre.

Mais par exemple, les charges en logement d'instituteurs sont de 15 millions parce que l'Etat refuse d'inclure l'allocation traditionnelle dans le traitement des instituteurs, et tout naturellement cette charge d'un service national retombe sur la collectivité locale.

L'aide sociale augmente de 37,70 %. Et les élus locaux n'ont aucun pouvoir sur cette dépense considérable du budget local qui augmente du fait des difficultés économiques et de la politique gouvernementale et par exemple de la crise de l'emploi, aigue dans notre département.

Le fuel augmente de 45,91 %, ce qui ne gêne pas le budget de l'Etat qui perçoit toutes les taxes,

L'électricité, l'eau, le gaz de 22,66 %,

Le ramassage et le traitement des ordures ménagères de 20,29 % et l'augmentation générale moyenne des dépenses est de 23 % et je passe sur les fournitures, la voirie, les bâtiments pour + de 24 %.

Certes, nous avons bénéficié pour notre part d'une dotation globale de fonctionnement de 130 millions (+ 18,2 %) mais je m'empresse d'ajouter que cette recette améliorée est loin de faire la balance, et qu'elle a été dévorée par la dette de Kergoz, dont nous ne sous-estimons pas du tout l'intérêt, et l'augmentation des dépenses obligatoires.

Ainsi l'augmentation des dépenses du personnel a été elle-même de 16,4 % compte tenu de l'augmentation des effectifs. Sans cette augmentation des effectifs, elle serait restée de l'ordre de + 12 %.

Il convient de noter que le budget proposé de 1980 a pris en charge d'éponger le déficit du compte administratif de 1978, qui était de 14 millions.

Nous savons bien que nous touchons aux limites des possibilités d'imposition de la grande majorité des Guingampais.

Mais nous tenons à dénoncer dans ce domaine la lourde responsabilité d'une politique gouvernementale qui ne cesse d'aggraver la crise économique, l'inflation, les inégalités sociales.

1°. La part de l'impôt réservée aux communes est scandaleusement insuffisante ; l'Etat s'attribue près des 9/10è de l'ensemble des impôts pour son seul usage ; il doit attribuer un tiers des recettes fiscales aux collectivités locales qui supportent les 3/4 des investissements.

2°. De plus en plus l'Etat se décharge sur les collectivités locales, de dépenses qui lui reviennent, pour le plus grand profit des multinationales et des plus fortunés, imposant des sacrifices aux familles les plus modestes.

3°. Enfin sur un plan plus particulier, les communes-centres comme Guingamp sont plus frappées que les autres du fait qu'elles payent lourdement des équipements qui sont utilisés par une agglomération de 18 à 20 000 habitants, tandis que les retombées financières positives se font généralement ailleurs.

C'est pourquoi il est juste que les Communes-centres de moins de 50 000 habitants, bénéficient elles aussi des majorations des subventions d'Etat accordées aux autres. Je n'ai pas de réponse du Ministre à cette doléance.

Ce budget n'est pas parfait. En tout cas nous avons essayé dans la marge étroite de nos possibilités, de concilier deux impératifs, d'une part poursuivre l'amélioration des conditions de la vie des Guingampais et respecter les engagements antérieurs et d'autre part limiter les effets désastreux pour nos concitoyens d'une pression fiscale déjà excessivement lourde par la faute d'une politique gouvernementale d'austérité dont les plus modestes comme par hasard font les plus gros frais.

FRANÇOIS LEIZOUR
député-maire de Guingamp

citer
Un grand loueur, des petits prix.

CITROËN

• Livraison immédiate • Financement à vos mesures

Ets F. KERAMBRUN

Z.A.C. de Bellevue — B.P. N° 6 — Téléphone (96) 43.79.07
PLOUMAGOAR - 22201 GUINGAMP

EUROCASION

CITROËN

Ets Jean BLOUIN

Distributeur officiel «PHILIPS»

40, place du Centre - 22200 GUINGAMP - Tél. : 43.71.70

TELEVISION - HI-FI - DISQUES - ELECTRO-MENAGER

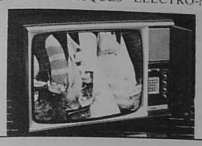

LUCAS-MATERIAUX

Négoce Gros Œuvre

Vente de Planchers

• ENVIRONNEMENT

• DALLAGES - CLÔTURES

• ASSAINISSEMENT

• VENTE GROS ET DETAIL

Route de St-Brieuc - PLOUMAGOAR

GUINGAMP Tél. : 43.97.47

SOMMAIRE

Le mot du Maire *(François Leizour)* 3
Le budget primitif 1980 *(M. Le Gallic)* 5
La Zone d'Intervention Foncière *(Maurice Briand)* 6
L'Aide Sociale à Guingamp *(Mme Desprez)* 7
L'investissement communal... ou à quoi sert votre argent *(Gilles Crabouillet)* 9
Une activité nouvelle : «Rencontres et échanges» *(Claude Le Goux)* 12
L'An 1 de l'Ecole de Musique *(Jean Lautrou)* 13
France - R.D.A. : un événement exceptionnel *(Claude Sourdès)* 13
Centre Médico-Psycho-Thérapeutique *(docteur Bouju)* 14
Le château de Kergoz 14
Nos relations avec le Comité de la Foire *(Jacky Eouzan - Gérard Portebos)* 15
Le commerce local 15
Le Foyer des Jeunes Travailleurs rénové et agrandi 15
Tribune libre 16
Renseignements administratifs 18

GUINGAMP VOTRE VILLE n° 4

Arrondissement de Guingamp - Département des Côtes-du-Nord - Région de Bretagne

REVUE MUNICIPALE OFFICIELLE DISTRIBUEE GRATUITEMENT DANS TOUS LES FOYERS DE GUINGAMP

Rédaction - Diffusion : MAIRIE DE GUINGAMP

EDITION CONCEPTION - PUBLICITE **COMMUNES DE BRETAGNE**

SOPEL - 7, rue St-Jacques, B.P. 123, 22400 Lamballe Cedex
Tél. 31.20.37 et la suite - C.C.P. 2319 14 P Nantes

Directeur : YANN POILVET

TECHNIQUE : Imprimerie St-Michel - 3, rue Réaumur St-Brieuc - Tél. 61.42.68 et 33.43.47

Tous droits de reproduction réservés - Dépôt légal à la parution - CB 20 Juillet 1980

tronçonneuses HOMELITE

Motoculture

Etablissements

Louis FERCOCQ

1 bis, rue Laurens de La Barre

GUINGAMP - Tél. : 43.94.28

LE BUDGET PRIMITIF 1980

PAR M. LE GALLIC, ADJOINT AUX FINANCES

GÉNÉRALITÉS

Le Budget Primitif a été voté en début d'année par le Conseil Municipal comme il est d'usage. C'est dans ce document que sont regroupées les différentes prévisions de dépenses pour l'année. C'est au cours de cette même séance que le Conseil Municipal vote le niveau de l'impôt nécessaire à l'équilibre du Budget. Il n'est pas besoin de souligner outre mesure l'importance que revêt le vote du Budget, mais il importe cependant de dire qu'il constitue le cadre que se donne le Conseil Municipal pour une année. - C'est en d'autres termes l'expression de sa volonté d'orienter l'action dans telle direction plutôt que dans telle autre.

Mais cette orientation s'inscrit dans des limites étroites tenant compte tout à la fois de l'évolution des charges dans le temps et des dépenses obligatoires. Ce n'est qu'après avoir intégré ces différents éléments que l'orientation se détermine.

EVOLUTION DES DÉPENSES

En 1972 la part des dépenses supportées par les recettes ordinaires s'élevait à : 6 377 000 francs. - En 1980, c'est-à-dire 8 ans après elle sera de 20 100 000 Francs - soit 2 milliards dix millions de centimes. Durant cette période le taux de progression moyen d'une année sur l'autre est de 16 %. Le graphique suivant donne la mesure de cette évolution :

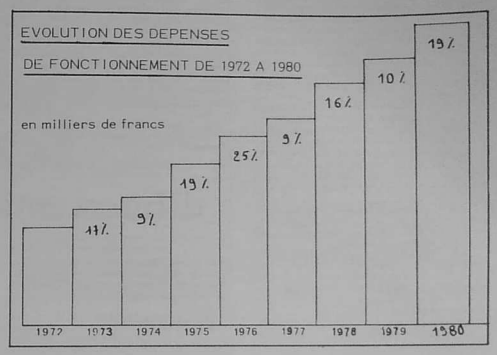

Pendant cette même période la part occupée par chacune des grandes masses de dépenses nous est donnée par le graphique suivant :

COMPORTEMENT STRUCTUREL DES DÉPENSES

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Frais de personnel	39 %	37 %	39 %	39 %	38 %	39 %	39 %	41 %	39,02
Autres dépenses	22 %	23 %	27 %	28 %	26 %	24 %	24 %	26 %	26,82
Allocations-Subventions	8 %	9 %	8 %	8 %	8 %	8 %	10 %	9 %	10,78
Annuités d'emprunts	31 %	31 %	26 %	25 %	28 %	29 %	27 %	24 %	23,38
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Nous constatons une relative stabilité de la part occupée par les dépenses de personnel. Par contre, la part revenant aux charges externes d'ordre socio-économique a crû dans des proportions importantes. Ces charges sont constituées par les subventions de fonctionnement aux associations, la participation au fonctionnement des Services Municipaux annexes et les subventions d'équipement. Parmi celles-ci notons la prise en charge des annuités des emprunts contractés pour la réalisation du Parc des Expositions et des loisirs de Kergoz. Elles se chiffrent en 1980 à 531 214 Francs.

La part de la dette supportée par le Budget diminue relativement puisqu'elle représentait une charge de 31 % en 1972 alors qu'en 1980 elle se trouve ramenée à 23,38 %.

Après avoir vu dans ces grandes lignes l'évolution des quatre grandes masses de dépenses, voyons plus en détail à l'aide d'un graphique la relation entre le Budget de la Ville et les Budgets annexes :

LES CHIFFRES GLOBAUX DU BUDGET 1980

Le Budget primitif de 1980 de la Ville de Guingamp s'élève au total à 2 milliards 800 millions de centimes - soit une augmentation de 14,8 % par rapport à 1979. Cette augmentation se répartit comme suit :

- Section de fonctionnement + 19 %
- Section d'investissement + 5,7 %
- Les dépenses d'investissement n'augmentant ainsi qu'il vient d'être dit que de 5,7 % par rapport à l'année passée ceci correspond à un choix délibéré de vouloir diminuer, dans la conjoncture économique actuelle, la charge du contribuable tout en s'efforçant de répondre aux besoins légitimes de la population guingampaise. Il n'y a d'autre solution pour obtenir une réduction du taux des augmentations des impôts. En effet, la réalisation des travaux importants conduit nécessairement à recourir à l'emprunt ce qui veut dire que l'année suivante il y aura à supporter de nouvelles annuités d'emprunts. Or, la dette communale est déjà très lourde même si relativement elle a diminué comme on peut le constater sur le tableau représentant l'évolution des quatre grandes masses de dépenses. Elle est encore de 23 % du volume total de la section de fonctionnement (elle était de 31 % en 1972).

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 19 %. La dette, plus les subventions d'équipement, se traduisent par une augmentation de 21,40 %.

Les autres gros postes sont les dépenses du personnel, les subventions d'équilibre aux établissements municipaux annexes, les subventions aux associations et les charges courantes de fonctionnement qui accusent de fortes augmentations :

- Fuel . . . . . + 45,91 %
- Electricité, eau, gaz . . . . . + 22,66 %
- Aide Sociale . . . . . + 37,70 %
- Ramassage traitement O.M. + 20,29 %
- Fournitures voirie et bâtiments . . . . . + 24,10 %
- Autres fournitures . . . . . + 14,92 %

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles se décomposent en quatre grandes masses qui sont :

- la dotation globale de fonctionnement § Subvention de l'Etat
- les recettes d'exploitation et autres,
- les impôts locaux,
- les subventions pour exonérations.

Elles représentent :

8 122 000	Subvention de l'Etat	40,41 %
1 500 000	Recettes d'exploitation et autres	7,46 %
1 162 000	Exonérations fiscales	5,78 %
9 316 000	Impôts	46,35 %
20 100 000		100 %

Il est intéressant de mettre en parallèle le taux d'augmentation de la subvention d'Etat et celui de l'impôt ces dernières années :

	Impôts locaux	Subvention de l'Etat
1973	20,53 %	11,81 %
1974	33,73 %	11,08 %
1975	23,50 %	20,14 %
1976	13,24 %	13,26 %
1977	9,67 %	13,90 %
1978	26,11 %	9,98 %
1979	22,20 %	8,42 %
1980	20,50 %	18,20 %

A la lumière de ce tableau, il est à constater que le taux d'augmentation de la subvention de l'Etat est inférieur au taux d'augmentation (19 %) des dépenses de fonctionnement pour la même période. Ainsi la différence s'est reportée sur l'impôt local qui enregistre de fortes augmentations.

CONCLUSION

M. Leizour, Député-Maire, dans son article analyse sur le fond toutes les données budgétaires que je vous ai exposées. Je terminerai donc en vous disant que la situation financière de la Ville reste tendue, mais repose sur des bases saines. Notre objectif est malgré les difficultés, de poursuivre une politique qui devrait permettre de réduire le taux d'augmentation des impôts, tout en maintenant un certain niveau d'activités qui répondent aux besoins légitimes des Guingampais.

La Zone d'Intervention Foncière

Le Conseil Municipal de Guingamp a décidé par une délibération qui remonte déjà à quelques mois, d'instituer sur tout le territoire de la ville une zone d'intervention foncière (Z.I.F.).

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les ZIF ont été instituées par une loi du 31/12/1975, dans le but d'aider les communes et collectivités locales à intervenir efficacement sur le marché foncier, d'une part en leur donnant un droit de préemption sur les immeubles bâtis et non bâtis que les propriétaires désireraient vendre, d'autre part en organisant un système de déclaration obligatoire à la commune, des ventes que les propriétaires envisagent de réaliser.

INTÉRÊT DE LA Z.I.F. :

Ce droit de préemption est destiné à permettre la mise en œuvre d'une politique sociale de l'habitat et peut être exercé pour les objets suivants :

- création d'espaces verts publics
- réalisation de logements sociaux ou d'équipements collectifs
- restauration de bâtiments ou rénovation de quartiers
- constitution de réserves foncières.

Toute vente, volontaire ou forcée, tout échange, apport en société d'immeubles doit donc être notifié à la ville.

A Guingamp, corsetée dans des frontières trop étroites, le terrain devient rare, et l'on comprend donc l'intérêt pour la ville d'une telle institution, qui permet d'éviter qu'un terrain utile à une opération d'urbanisme échappe à la collectivité et d'éviter aussi que celle-ci soit contrainte de recourir à la procédure très lourde de l'expropriation.

En outre, le droit de préemption, permet à la ville si elle estime le prix de l'aliénation exagéré, d'en demander la réduction et la fixation aux cours normaux du marché local ;

L'institution permet donc de lutter efficacement contre une éventuelle spéculation foncière et apparaît ainsi comme le complément naturel de l'opération de rénovation des immeubles anciens, mise en œuvre en ville. Ce programme mené à Guingamp par l'ARIM, permet en effet aux propriétaires d'immeubles anciens de les rénover avec le concours de substantielles subventions.

La ZIF est donc une institution d'intérêt général et les quelques servitudes d'ailleurs mineures qu'elle impose aux praticiens de l'immobilier sont de peu d'importance par rapport aux objectifs qu'elle permet d'atteindre.

MAURICE BRIAND

ELECTRICITE AUTOMOBILE

Louis SEIB

48 et 52, rue de la Trinité
Tél. : (96) 43.72.05
22200 GUINGAMP

Installations électriques industrielles

Bobinages moteurs

Contrôle anti-pollution

FULMEN

OPTIQUE

YANNICK TASSEL

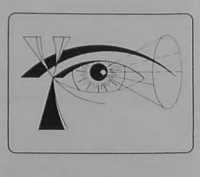

— Cabinet d'adaptation lentilles
— Lunetterie
— Aides visuelles

39, rue des Ponts St-Michel - **22200 GUINGAMP**

L'AIDE SOCIALE A GUINGAMP

L'Aide Sociale, problème de tout premier plan, coûte à la Ville 654 511 F. Ce n'est pas une mince affaire que de cerner ce sujet. Sans entrer dans les détails fastidieux, sachez qu'il existe 2 formes d'Aide Sociale :

- l'Aide Sociale légale
- l'Aide Sociale facultative.

AIDE SOCIALE LÉGALE

NIVEAU NATIONAL

Définie par le Parlement, elle dépend du Ministère de la Santé et de la Famille. Elle comprend essentiellement :

- l'aide aux Familles sans ressources suffisantes,
- les allocations mensuelles d'aide sociale à l'enfance (à ne pas confondre avec les allocations familiales) aux parents isolés, enfants orphelins, pour éviter les abandons d'enfants.
- les allocations militaires aux appelés soutiens de famille.

Elle constitue : Le Groupe 1, qui comprend les dépenses d'hygiène, de protection sanitaire, d'aide à l'enfance, de contraception.

** Quels sont les Budgets qui permettent ces dépenses ?- L'Etat et le Département se répartissent ces dépenses.*

NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Les différents services sont organisés par le Conseil Général. La D.A.S.S. (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) joue un rôle important en matière d'Aide Sociale.

Le Groupe 2 comptabilise l'aide médicale aux tuberculeux, aux malades mentaux ; les frais d'hébergement et de réadaptation sociale ; la cotisation d'assurance maladie des handicapés.

** Les dépenses s'inscrivent au budget départemental et sont réparties entre : l'Etat, le Département, la Commune.*
Le taux fixé pour chaque collectivité locale est le double de celui fixé pour le département pour le Groupe 1.

NIVEAU COMMUNAL

L'Aide Sociale relève du Maire, du B.A.S. (Bureau d'Aide Sociale).

Le Maire peut prononcer des admissions d'urgence à l'Aide Sociale.

Le B.A.S. est un établissement public doté d'une personnalité morale distincte de celle de la commune. Il est géré par une Commission Administrative, composée de :

- Le Maire, Président de droit
- 4 administrateurs désignés par le Conseil Municipal
- 4 administrateurs désignés par le Préfet au sein desquels doit figurer un représentant des associations familiales.

Le B.A.S. reçoit les demandes, établit les dossiers, procède aux enquêtes.

La Commission Administrative du B.A.S. émet un avis et transmet les demandes au Préfet, Service Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales (D.A.S.S.) qui les examinera en Commission Cantonale.

C'est le Groupe 3 qui retient le plus de cas sociaux, s'adressant aux personnes qui ne bénéficient pas d'assurance maladie.

- Aide médicale à domicile :
  - 1ère catégorie : frais médicaux et pharmaceutiques et auxiliaire médicale
  - 2ème catégorie : frais médicaux ou pharmaceutiques
  - 3ème catégorie : aide médicale hospitalière.
- Aide Sociale aux personnes âgées ou infirmes
- Aide en hospice ou Maison de retraite
- Aide ménagère à domicile : service qui ne cesse de s'accroître. Plus de cent personnes âgées ou handicapées sont ainsi soulagées par 25 aides ménagères *(avec la contribution des différentes caisses de retraites).*
- Prise en charge de la cotisation Sécurité Sociale au titre de l'assurance volontaire
- Aide au Foyer-Restaurant - allocations repas
- Aide Sociale aux infirmes aveugles - Majoration pour l'aide constante d'une tierce personne.

** Les dépenses excessivement élevées de ce dernier aspect de l'Aide Sociale reviennent à : le Département et la Commune, pour la plus grosse part, l'Etat, en complément.*
La charge assurée par les collectivités locales correspond à un taux qui est le double du Groupe 2.

AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Le B.A.S. peut étendre ses pouvoirs en accordant des *aides facultatives.*

Ce sont les secours aux nécessiteux qui étaient auparavant alloués par les bureaux de bienfaisance, et qui se traduisent par l'octroi de bons de denrées alimentaires pour les plus démunis.

Le B.A.S. intervient aussi lors d'un retard de paiement d'un salaire ou d'une quelconque allocation, toujours sous forme de bons de denrées.

Là ne se limitent pas nos libéralités. Nous aidons les familles dont les ressources sont insuffisantes, en les faisant bénéficier d'un tarif dégressif à la cantine - 3,50 F, 5 F - au lieu de 7 F, prix du repas normal ; cela suivant l'examen du quotient familial retenu par la Commission Administrative du B.A.S.

Le B.A.S. peut s'enorgueillir d'avoir doté Guingamp d'un Foyer-Logement où nos anciens trouvent un heureux climat pour vieillir. Un petit mot sur ce foyer pour éviter les informations erronées. Le B.A.S. ne fournit pas gratuitement le vivre et le couvert aux résidents. Ils paient leur pension. Seuls quelques-uns bénéficient d'aides sociales au même titre que les personnes âgées extérieures au Foyer mais démunies de ressources.

** Toutes ces aides sont supportées par le B.A.S. qui gère son budget et qui reçoit pour vivre une subvention de la Ville de 200 000 F en 1980, et parfois des dons, des legs de personnes qui reconnaissent l'utilité d'un tel organisme.*

Je n'aurais garde d'oublier en terminant cet article la participation énorme de la commune qui intervient directement dans la gestion ou la construction de maisons à caractère social. C'est le cas pour :

- le Centre Social qui est géré par moitié par la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales) et la Commune,
- le Foyer des Jeunes Travailleurs que la municipalité a doté d'un second foyer-restaurant,
- la cantine scolaire - la garderie d'enfants des écoles, qui sont des œuvres sociales d'envergure qui s'inscrivent à notre budget par le biais d'une subvention de 400 000 F.

Là ne s'arrêteront sans doute pas nos efforts. Nous sommes en plein travail avec le Centre Social et les différentes équipes qu'il abrite pour enquêter, trouver la solution pour créer sur Guingamp des œuvres nouvelles qui seront d'un énorme secours pour les familles.

QUELQUES CHIFFRES POUR TERMINER

L'Aide Sociale supportée par la Commune : En 1976, 335 397 ; 1977, 383 174 augmentation de 14 % ; 1978, 417 654 augmentation de 9 % ; 1979, 515 609 augmentation de 23,45 % ; 1980, 654 511 augmentation de 25 %. Ces chiffres éloquents montrent combien la récession économique se répercute au niveau de l'Aide Sociale.

Tous renseignements concernant l'Aide Sociale vous seront délivrés :

- au Maire, Service Etat-Civil, au rez-de-chaussée
- au B.A.S., place du Château,

mais prochainement Mairie, entrée par le C.E.S. du Champ au Roy.

Mme DESPREZ
adjoint aux Affaires sociales

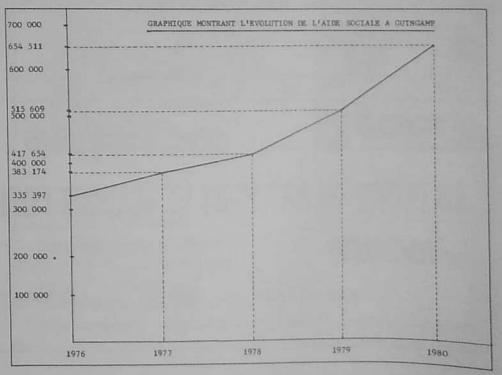

MEDICAL 2000
12, rue des Ponts-St-Michel
22200 GUINGAMP - Tél. : 21.13.86

Location-Vente
Fournisseur Agréé

- Fauteuils roulants (manuel, électrique)
- Matériel de soins à domicile
  Lits, potence, matelas anti-escares, soulève-malade, table à malade...
- Rééducation
  Appareils de marche, cannes, béquilles, byciclettes
  Appareils de massage
- Bandages, corsets orthopédiques sur mesure, bas à varices
- Prothèses mammaires
- Matériel et accessoires d'hygiène
  Support seau, fauteuils garde-robe, alèzes urinaux, slips et culottes
- Chaussures pieds sensibles

gildas tissus

17, rue notre dame
guingamp 22. tél : 43-73-23
19, rue de l'hôtel de ville
bégard 22. tél : 43-20-07

Daillet
7, Rue Kléber
SAINT-BRIEUC
Tél. : 94.01.70

Motoculture de Plaisance
Concessionnaire : Motoculteurs MABEC
Agent agréé : BERNARD MOTEURS
Tondeuses - Groupes Electrogènes - Groupes Motopompes
Tondeuses autoportées - Mini Tracteurs - Tronçonneuses
AGENT ELEVATEURS SALEV
Distributeurs TRANSPALETTES B. V.
service après-vente assuré

SIA
SERRURERIE INDUSTRIELLE DE L'ARGOAT
24, rue des Ponts St-Michel
22200 GUINGAMP
Tél. : (96) 43.73.39
- FERRONNERIE • SERRURERIE
- MENUISERIE ALUMINIUM
- METALLERIE
- OUVRAGES METALLIQUES
- SABLAGE • METALLISATION
- FERMETURES

matéquip
MATÉRIEL DE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - MANUTENTION
RICHIER
Pompes Sykes
Ford
EXPOSITION — VENTE — SERVICE APRES-VENTE
Sicagri — Bretagne — Landivisiau — Z.I. du Vern - 29230
Tél. : (98) 68.12.46 — Télex : 740 977

L'INVESTISSEMENT COMMUNAL
...ou à quoi sert votre argent

Afin de dissiper certaines rumeurs, sinon certaines affirmations erronées largement répandues par quelques-uns, il nous a paru intéressant de faire le point sur les investissements entrepris par la Municipalité depuis 1977.

Loin de nous la pensée de réciter la liste complète des opérations et leur montant, ce serait fastidieux à lire. Mais à l'aide de quelques documents photographiques accompagnés de chiffres nous pensons donner au contribuable guingampais, une meilleure vision de l'utilisation de l'impôt communal en matière d'investissement.

Auparavant il est bon de rappeler qu'en France les communes réalisent 60 % de l'investissement public national alors qu'elles ne bénéficient que de 20 % des recettes dégagées par l'impôt sur le revenu et l'impôt local. Voilà deux statistiques qui prouvent combien il est nécessaire que les populations soutiennent le combat engagé par les communes contre l'Etat pour obliger celui-ci à payer ce qui lui revient.

En ce qui nous concerne, Municipalité de Guingamp, nous avons décidé d'améliorer le cadre de vie du Guingampais et surtout ses moyens de loisirs d'une part, et d'autre part de limiter les pourcentages d'augmentation de la charge d'impôt si possible à l'inflation annuelle. Cela relève du défi et pourtant, regardez les chiffres qui vous sont donnés dans l'analyse du budget et prenez connaissance des réalisations en consultant les photos qui suivent.

AINSI DEPUIS 77 NOUS AVONS INVESTI POUR ACHEVER OU REMETTRE SUR RAILS DES DOSSIERS ENTERRES

LE PARC DE KERGOZ

dont on peut dire qu'il est la pierre angulaire de l'investissement communal. Coût : 53 millions de centimes par an.
Subvention Etat : néant

(photo en couverture)

LE TERRAIN DE CADOLAN

Coût total : 783 000,00 F
T.V.A. : 113 500,00 F
Subvention Etat : 192 000,00 F

Nous avons investi pour :

DONNER DES ECOLES AGREABLES A NOS ENFANTS

Depuis 3 ans, c'est pour plus de 200 millions de centimes de travaux qui ont été réalisés dans les écoles primaires et maternelles.

Cela va de la construction de classes neuves comme à la Madeleine

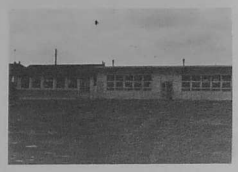

ou de salles de repos : école du Château - école St Sauveur.

ou encore de salle de cantine : école de la Chesnaye

Par ailleurs lorsque vous lirez ce bulletin, le chantier d'agrandissement de l'école Castel Pic sera ouvert.

Coût : 120 millions de centimes
T.V.A. : 157 500,00 F
Subvention Etat et Département : 133 900,00 F

maisons cma
MAISONS TRADITIONNELLES ET CONTEMPORAINES

choisir cma... c'est faire appel aux hommes qualifiés d'une entreprise de plus de quarante ans qui offre toutes les garanties de parfait achèvement

CONSTRUCTION MODERNE D'ARMOR
Z.I. rue Chaptal, B.P. 274
22004 SAINT-BRIEUC - Tél. 61.41.12

Bon pour recevoir gratuitement et sans engagement notre catalogue maisons individuelles
NOM .....
Adresse .....
Tél .....
TERRAIN : OUI ☐ - NON ☐

Enfin régulièrement tous les ans nous améliorons le mobilier scolaire.

Mais nos enfants ne sont pas tous les jours à l'école. Aussi avons nous entamé la réalisation d'un programme d'aires de détente et de loisirs dont les deux principales sont pour le moment :

LE PARCOURS DE ST LEONARD ET SON AIRE DE JEUX

Coût 12 millions de centimes
Subvention Etat : 25 %

LA PRAIRIE DU PETIT LOURDES

Coût : 82 000,00 F
Subvention Etat : 25 %

Ces deux réalisations ont été entièrement réalisées par le personnel communal aidé de celui du Syndicat de voirie. Il convient ici de les remercier tout particulièrement.

On peut dire que ces deux opérations initialement prévues pour les enfants font aussi le bonheur des adultes qui ont trouvé là le moyen de profiter des bienfaits d'une promenade champêtre à la porte de la ville.

Mais il est un autre domaine important pour la collectivité que nous ne pouvions pas négliger. C'est la voirie.

En effet, ce domaine était dans un triste état lorsque nous sommes arrivés à la tête des affaires communales. Il y avait près de 41 000 m² de trottoirs inexistants ou à améliorer, quant à la chaussée, n'en parlons pas, c'est peut-être le domaine le plus critiqué. Et pourtant depuis trois ans nous nous efforçons de remédier à cela en consacrant environ 50 à 60 millions par an à ce secteur, sans compter ce que réalisent nos agents de voirie. Nous avons ainsi réalisé plus de 15 000 m² de trottoirs, tant en création qu'en réfection. Et ce ne sont pas les usagers de la rue de la Madeleine qui s'en plaindront.

Mais il est nécessaire de penser aussi aux utilisateurs inconditionnels de la voiture, reine ou fléau de notre siècle suivant les aspirations des uns ou des autres. C'est pourquoi nous avons poursuivi la réalisation de la liaison du Roudourou-St Leonard par exemple et dont l'objectif est de décongestionner le carrefour St Sauveur.

Nous devions également penser aux conditions de stationnement près des zones d'habitation. Ainsi, palliant le manque de moyens financiers de notre office H.L.M. nous avons réalisé les revêtements des parkings de ce secteur.

ENTREPRISE ROL - LISTER

Travaux Publics et Routiers

ZONE INDUSTRIELLE
22204 **GUINGAMP** Tél. : 43.74.01

Tous les sous produits d'abattoirs

Ramassage régulier à domicile

OS - GRAISSE - FLAMBARD

SDP

Zone Industrielle - GRACES GUINGAMP **Tél. : 43.77.55**

(H.L.M. de Castel-Pic)

Mais nous prévoyons également d'accroître la capacité de stationnement du centre-ville par l'acquisition de terrain auprès de St Sébastien et pour lesquels, le premier contact avec les propriétaires, nous laisse penser que l'opération devrait se dérouler sans avoir recours à l'autorité judiciaire.

Penser aux enfants, penser aux automobilistes, penser à la détente et aux loisirs, c'est bien , mais il nous fallait ne pas oublier nos anciens, même si on pouvait se dire que certaines réalisations leur étaient utiles sinon agréables.

Nous avons donc réalisé les espaces verts entourant le foyer de Kersalic, palliant là une fois encore l'insuffisance de moyens de l'office H.L.M.

Nous avons également, dans le but de lui permettre de s'autogérer, financé la réalisation du restaurant du foyer des jeunes travailleurs.

Coût	1 700 000,00 F
T.V.A.	225 000,00 F
Subvention Etat :	677 000,00 F
C.A.F.	675 750,00 F

Le Département prend à sa charge la moitié de l'annuité d'emprunt restant à la charge de la Ville.

• • •

Voilà donc énumérés quelques-uns des plus importants dossiers de l'investissement communal. Bien entendu, ce n'est là qu'un bref aperçu. Il convient en effet de ne pas oublier l'opération programmée d'amélioration de l'habitat que nous avons entamée il y a un an et qui fera l'objet d'une information plus détaillée lors de la foire-exposition.

On peut cependant dire que cette opération est particulièrement bénéfique pour Guingamp puisque non seulement elle fournit de meilleures conditions de logement aux Guingampais, mais elle apporte sur le marché local un volant de travaux qui est loin d'être négligeable. En effet, en un an les dossiers engagés à ce titre ont permis un engagement de travaux d'environ 100 millions de centimes, réalisés aux trois-quarts par des entreprises locales.

L'investissement est un domaine qui demande une programmation à longue échéance. D'ores et déjà nous pouvons vous soumettre certains projets qui sont déjà bien avancés dans leur étude.

1° LA VALLÉE DE CADOLAN

Les riverains de ce secteur ont déjà pu se rendre compte que nous ne nous sommes pas contentés de promettre. Et si maintenant les travaux sont stoppés, c'est dans l'attente des subventions de l'Etat que nous avons sollicitées lors du dernier conseil municipal.

Coût : acquisition près de 50 millions de centimes
Subventions possibles : 50 % du prix d'acquisition
: 35 % du coût des travaux estimés à 72 millions de centimes.

CLUB HIPPIQUE

LYCEE AGRICOLE DE KERNILIEN
22202 GUINGAMP - Tél. : (96) 43.80.92

Initiation à l'équitation, randonnées
1er, 2e, 3e degrés

2° LE TRANSFERT DE L'ECOLE DU CHÂTEAU

Voilà encore une affaire qui mériterait de faire l'objet d'un roman sur les inepties de l'administration française. Mais il semble que nous approchions du dénouement, alors ne chatouillons pas certains épidermes sensibles.

Quand on visite le futur lieu d'implantation, on ne peut que souhaiter la réalisation de ce projet qui permettra aux écoliers et aux instituteurs du Château de passer des conditions moyenâgeuses qui sont les leurs aujourd'hui, à une situation qui devrait être celle de toutes les écoles.

C'est dans cette magnifique prairie sous les remparts de la ville que nous voulons faire cette école.

3° L'AMÉNAGEMENT DE L'EX-CES DU CHAMP AU ROY

Beaucoup se demande "A quoi va donc servir cette bâtisse ?". Nous avons décidé d'en faire avant tout une cité socio-administrative regroupant :

a) Une bibliothèque si les aides de l'Etat sont suffisantes et en fonction de notre Budget.

b) Un centre où tous les services sociaux seraient regroupés. Là encore nous sommes tributaires des subventions et surtout de la volonté de l'Etat d'améliorer le service rendu au citoyen.

c) Le siège du tribunal des Prud'hommes.

d) Les locaux restant étant attribués à différentes associations genre Croix-Rouge, G.R.D.A. et autres.

e) La salle des Fêtes après des transformations indispensables fera une remarquable salle de concert.

Mais tout ceci nécessite bien entendu des finances et c'est pourquoi en plus des subventions que nous tentons d'obtenir, nous cherchons surtout à y placer des organismes qui pourront prendre un loyer.

Bien entendu nous n'aurions garde de passer sous silence l'Aménagement du centre ville que nous avons largement évoqué lors de la précédente édition et qui n'est pas enterré comme le croient ou l'espèrent certains.

GILLES CRABOUILLET
Adjoint aux Travaux et à l'Urbanisme

SODIBREIZ

BIERES : Kanterbrau - Mutzig - Kronenbourg
EAUX MINERALES

VINS SANTA-ROSA

Z.I. de Kerprat - 22200 GUINGAMP — Tél. : 43.86.12

RENAULT
Véhicules Industriels

GARAGE
André LATOUCHE
S.A.

REPARATIONS
TOUTES MARQUES

B.P. 34
22201 GUINGAMP Cedex

BEL-ORME PLOUMAGOAR Tél. : 43.84.78

SANITAIRE - CHAUFFAGE

S.C.O.P. MORICE

Zone de Bellevue - PLOUMAGOAR - 22200 GUINGAMP
Tél. : (96) 43.72.32

ENTREPRISE DE DESINFECTION agréée

François LARIVEN

• Sablage • Décapage
à très forte pression

66, route de Bourbriac GUINGAMP Tél. : 21.02.65

DROGUERIE

SOLS - PEINTURE
Germain MAHOU
44, rue Saint-Martin
22200 GUINGAMP
Tél. : (96) 43.72.81

Une activité nouvelle : le groupe «Rencontres et échanges»

A l'initiative du Bureau d'Aide Sociale, une activité nouvelle a vu le jour, il s'agit du groupe "Rencontres et Echanges". La participation à la création de ce groupe de représentants d'associations de Guingamp, mais aussi des communes environnantes, illustre la volonté d'ouvrir largement ces activités, tant au niveau local qu'au niveau de toute la région guingampaise.

L'originalité de ces activités : elles ont lieu l'après-midi.

Les objectifs de ce groupe sont d'occasionner régulièrement des rencontres d'informations pratiques ou culturelles, ceci à l'intention de personnes empêchées par leurs occupations familiales ou professionnelles, ou bien leur âge, de participer aux activités qui ont lieu en soirée. C'est d'abord pour toucher ce public, personnes au foyer, retraités, commerçants fermés le lundi... que ces rencontres sont organisées le lundi après-midi, de 14 h 30 à 16 h 30, au Centre Social. Ces rencontres sont bimensuelles.

Des thèmes variés, choisis par les participants.

Les thèmes abordés sont choisis par un groupe de travail, en fonction des souhaits exprimés par les participants. Les sujets sont variés, d'intérêt pratique (santé, diététique...) ou plus général (écologie, voyages, histoire...). Bien entendu, toutes les suggestions sont possibles.

Une garderie est assurée pendant les rencontres.

Afin de permettre une plus large participation des personnes qui ont de jeunes enfants,une garderie est assurée pendant les rencontres. Ce service est assuré gratuitement.

Après la parenthèse des vacances, les activités du groupe reprendront début octobre, avec espérons-le, un public plus nombreux. Pour tous renseignements sur cette activité :

Foyer-Logements de Kersalic, tél: 21.05.39

CLAUDE LE GOUX

France-R.D.A. : la remise des cadeaux aux athlètes *(photo Patrick Le Roux)*

L'AN I DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Comme la liste d'union de la gauche l'avait promis dans son programme électoral lors des dernières élections municipales, une école municipale de musique s'est ouverte à Guingamp. Soixante-dix inscriptions ont été enregistrées à la rentrée et soixante-neuf enfants et adolescents (37 garçons et 32 filles) y ont suivi les cours pendant toute l'année scolaire. Il faut noter qu'aucun abandon ne s'est produit durant cette première année, ce qui à priori et dans un premier temps semble prouver que notre jeune école a donné satisfaction.

• Quelques chiffres : répartition par classes d'instruments

Clarinettes : 13 - Flûtes : 16 - Trompettes : 7 - Saxophones : 11

Soit au total 47 élèves qui, déjà, s'initient à la pratique d'un instrument.

• Mais il est bien évident qu'avant de se voir confier un instrument il faut d'abord "faire ses gammes", c'est-à-dire s'initier au solfège, l'instrument c'est la récompense. Pour recevoir cet enseignement les élèves sont répartis en quatre groupes de niveau.

• Enfin un examen de fin d'année, comme cela se pratique dans toutes les écoles de musique permet de décider des passages dans la classe supérieure.

• Je ne voudrais pas terminer en ce domaine sans dire quelques mots sur le concert que la musique municipale de Paimpol a offert à celle de Guingamp et aux Guingampais. Cette musique, qui est en quelque sorte la marraine de celle de Guingamp, fonctionne depuis quelques années. Une soixantaine d'élèves nous ont montré les résultats qu'ils ont obtenus par une étude sérieuse de la musique : adaptation à des musiques diverses, à des rythmes variés, à des solos et j'en passe. Je ne peux que souhaiter une aussi bonne réussite aux élèves et aux responsables de notre école.

• Parlant de musique on ne peut pas mettre sous le boisseau et la musique municipale et l'A.G.A.M. (Association Guingampaise des Amis de la Musique) dont les activités touchent de très près celles que nous venons d'évoquer. En ce qui concerne la première, il me paraît évident que l'école de musique devra devenir en quelque sorte le creuset qui fournira à notre "Cipale" le sang neuf indispensable à tout groupe humain. Il faudra à ce niveau mettre au point l'accueil des jeunes qui je l'espère seront très nombreux à vouloir porter la casquette ornée de la lyre.

La seconde, qui avec compétence et dévouement, offre aux Guingampais, tant adultes que scolaires, des concerts d'un niveau peu habituel en France, dans des villes de la dimension de notre cité, pourrait également participer à la culture de nos élèves.

Des contacts et des ébauches de discussions ont déjà eu lieu dans ce sens.

De mon point de vue et ce sera ma conclusion, il serait indispensable que dans l'intérêt de la collectivité, il se crée entre les différentes associations à vocation musicale une véritable symbiose.

Je tiens à préciser que je n'ignore pas qu'il existe d'autres associations comme le Bagad et la Fanfare Saint-Michel qui dans un domaine bien défini sont également concernées. L'école de danse n'est évidemment pas étrangère à ce genre de concertation et j'en oublie peut-être. Je me suis volontairement limité, dans cet article, à trois associations qui pourraient très rapidement collaborer si tel est leur désir. Il est bien évident que, s'ils sont souhaités, des contacts plus élargis pourront avoir lieu. Une correspondance ou mieux des contacts personnalisés seraient les bienvenus.

JEAN LAUTROU
Conseiller municipal
Membre de la Commission Culturelle

FRANCE-R.D.A. : Un évènement exceptionnel

Après les championnats de France scolaires de football, après les championnats de France scolaires de hand-ball, Guingamp a été choisie pour organiser un match de hand-ball international FRANCE-R.D.A. Féminin, justifiant ainsi sa réputation de ville sportive.

Du déroulement du match nous ne parlerons guère. Sachez seulement que les Allemandes, championnes du monde en titre, ont fait honneur à leur réputation : 24 - 8 score final, 12 - 2 à la mi-temps. Nous préférons parler du succès de cette manifestation.

Tout avait pourtant assez mal commencé : les responsables Français et Parisiens semblaient regretter d'avoir demandé à cette petite ville d'organiser un tel match. C'était mal connaître les capacités d'organisation du Comité de Hand-ball des Côtes-du-Nord, des Services Techniques de la Ville, des membres de l'O.M.S. et de l'Amicale Laïque.

Pique au vif par ces réserves, tout le monde se mit à la tâche avec conviction et mardi 20 mai, le verdict est tombé : succès sur toute la ligne.

Succès populaire d'abord : une salle archicomble. Des spectateurs partout, debout, assis par terre. Un public enthousiaste qui encouragea sans faiblir les petites françaises dominées dans tous les compartiments du jeu.

Succès financier découlant du précédent. Il faut savoir que tous les frais étaient à la charge du Comité de Hand-ball des Côtes-du-Nord, et recevoir pendant 2 jours une délégation de 40 personnes n'est pas une mince affaire.

Succès sportif. Les hand-balleuses allemandes ne se sont pas ménagées et nous ont fait voir ce qui se faisait de mieux actuellement dans le monde.

Et surtout, surtout, le plus important pour nous, succès d'estime. Dirigeants, accompagnateurs, joueuses, tous et toutes ont été touchés par la gentillesse et la spontanéité de l'accueil, que ce soit par la remise des cadeaux lors du match (fanion, gâteaux, pochette du S.I.) par les si gentilles benjamines du match d'ouverture, que ce soit par l'amabilité désormais bien connue des membres du personnel et de l'administration du Lycée Pavie qui a préparé les repas des 2 délégations, que ce soit par la diligence et la compétence des Services Techniques qui ont su faire d'un "hangar" (dixit certains responsables de la Fédération 8 jours avant l'événement) une salle agréable et chaude, que ce soit par l'enthousiasme et la disponibilité des membres du comité départemental et de la section de hand-ball de l'Amicale Laïque.

Vraiment, ce fut une belle soirée dont nous pouvons être fiers. Les remerciements officiels des deux délégations, remerciements sincères nous ont fait, pourquoi le cacher, vraiment plaisir et nous ont conforté dans notre intention de ne pas nous arrêter là. A notre tour, nous voulons remercier sincèrement ceux qui ont participé à cette soirée, et tout particulièrement la musique municipale qui a su donner à cette soirée un air de fête qui lui convenait. Déjà on parle d'une autre expérience de ce genre à Guingamp, et pourquoi n'accepterions-nous pas. ?

CLAUDE SOURDÈS
Conseiller municipal aux sports

Le N° 1 du Sport et du Loisir

Guingamp Sports

Spécialiste des Sports d'Equipes

Michel APPERT

21, rue Saint-Yves GUINGAMP
Téléphone 43.86.10

A GUINGAMP comme dans toute la Bretagne

on lit chaque mois armor magazine

la revue de l'actualité bretonne

OFFRE EXCEPTIONNELLE

Nous offrons aux lecteurs de **Guingamp, votre ville** un abonnement au prix promotionnel de 60 F (au lieu de 72 F 80) pour un an. Pour en profiter, découpez ou recopiez ce bon et envoyez-le à *ARMOR MAGAZINE*, B.P. 123, 22400 Lamballe. (C.C.P. 2691-70 Rennes) accompagné de la somme de 60 F.

Prénom ..... Nom .....
Profession .....
Adresse .....
Ville ..... Code postal .....

OFFRE VALABLE JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 1980 SEULEMENT

SOTHERM

CHAUFFAGE CENTRAL
par MAZOUT - GAZ - ELECTRICITE
INSTALLATIONS SANITAIRES

Boîte Postale n° 97 - Zone Artisanale de Rucaër
PABU - 22200 GUINGAMP - Tél. : 43.99.34

NETTOYAGE tous LOCAUX

Devis gratuit

Laving - Glaces
Shampoing Moquette

Tél. : (96) 94.06.23
28, bd Charner - 22000 St-Brieuc

TRAITEMENT DES BOIS
Garanti 10 ans
Devis Gratuit

TRAITMAT
Tel. (96) 94.06.30
28, bd Charner 22000 St.BRIEUC

PUBLICITÉ calvez

ENSEIGNES - VEHICULES - CALICOTS
AUTO-COLLANTS - PANNEAUX DE CHANTIERS
GRACES-GUINGAMP, 57, route de Callac, tél. 43.69.01

CENTRE MEDICO-PSYCHO-THERAPEUTIQUE (C.M.P.T.)

Le C.M.P.T. est un organisme médico-social sous la Tutelle de la Direction départementale de l'Action sanitaire et sociale.

Il a été créé pour permettre la prise en charge par une équipe spécialisée d'enfants ou adolescents en difficultés.

Cette équipe est composée d'un médecin, d'une psychologue, d'une orthophoniste, d'une rééducatrice de la psycho-motricité.

Les difficultés susceptibles d'être prises en charge sont :

- difficultés relationnelles : instabilité, ou au contraire blocages, inhibitions affectives, etc...
- difficultés de langage *parlé* (bégaiement, retard de parole, etc...),

ou *écrit* : retard d'apprentissage de l'écriture, de la lecture, dyslexies.

- retards de maturation
- retards de propreté
- difficultés de latéralisation droite - gauche
- dysharmonies psycho-motrices : tics, tremblements, maladresse, etc...

L'abord par une équipe diversifiée de ces difficultés de l'enfant permet la prise en charge des cas les plus complexes.

Dans toute la mesure du possible, l'action est entreprise en relation étroite avec la famille, les enseignants et les divers éducateurs actuels de l'enfant ou de l'adolescent, avec le médecin traitant s'il s'agit de problème d'ordre surtout médical.

Les séances de rééducation sont prises en charge par les organismes d'Assurance Maladie après demande d'accord.

Pour les séances de bilan (six premières séances) il n'est de toute façon pas demandé de participation financière.

Le C.M.P.T. (ancien C.M.P.E.) est situé à Guingamp, Cité du Manoir, Bât. A 2 - Appartement R 2 - Guingamp. Parking très facile devant et derrière l'immeuble.

Tél. 21.05.50.

Les rendez-vous doivent être pris le mercredi à ce numéro. Les autres jours (sauf le samedi) et en cas d'urgence : Au secrétariat du service des enfants, tél. 43.20.10 - poste 340.

DOCTEUR BOUJU

Le parc de Kergoz

Deux manifestations attirant plusieurs milliers de spectateurs, l'une le cirque Achille Zavatta, l'autre le match de hand-ball R.D.A.-France ont donné la mesure des possibilités offertes par le parc des expositions de Kergoz.

La Salle de Restaurant sera bientôt dotée d'une cuisine digne de ce nom, et des vestiaires seront réalisés derrière le hall "Le Corvaisier". Par la suite, et suivant les possibilités financières de la ville, ce même hall recevra ses gradins définitifs, ce qui gagnera du temps, et donc de l'argent, dans l'utilisation du personnel communal actuellement employé au montage et démontage d'installations provisoires. Enfin, ces deux salles doivent pouvoir répondre au souci légitime de quiétude des riverains, elles sont insonorisées, et donc destinées à recevoir en priorité les manifestations les plus bruyantes.

Ainsi, les problèmes engendrés, tant par la création que par l'utilisation du parc des expositions, se résolvent au fur et à mesure de l'expérience acquise et des possibilités financières de la commune, et aussi, lorsque cette intention existe, dans la mesure de la bonne volonté et de la droiture de nos partenaires.

JACKY EOUZAN
Président du Comité de Gestion
GERARD PORTEBOS
Conseiller municipal

Nos relations avec le Comité de la Foire

La presse, tant locale que régionale, a largement rendu compte, parfois avec fracas, des nombreuses tractations et diverses péripéties intervenues entre le Comité de la Foire et nos délégués municipaux. Un journal a même qualifié de "foire d'empoigne" les rapports existant entre la ville et la foire. Il semble nécessaire de préciser ici que l'affaire du parc est une affaire complexe et porte sur des sommes assez considérables. En ce qui nous concerne, nous avons défendu avec âpreté les intérêts de nos contribuables, ce qui ne s'est pas fait sans heurts ni sans grincements de dents chez notre partenaire. Nous restons toutefois persuadés que le bon sens, voire la bonne volonté, finiront par l'emporter pour le plus grand profit de la ville de Guingamp. Le dépit, la longueur de la prose, les excès, voire les omissions d'un certain journal local plus enclin à démolir le travail de l'actuelle municipalité qu'à exercer son travail d'informateur, n'auront pas raison de notre détermination. Nous avons été élus pour défendre les intérêts de la ville en général, et non pour satisfaire les intérêts d'une association en particulier. Il faut qu'on le sache une bonne fois pour toute.

JACKY EOUZAN
GERARD PORTEBOS
Conseillers municipaux

Le commerce local

A plusieurs reprises certains commerçants sont venus me faire part de leur désappointement au regard de l'attribution à des commerçants non Guingampais des différentes concessions de restaurant, buvettes et autres, lors du Concours Départemental Agricole.

Comme convenu avec ces commerçants, par courrier du 27 mars dernier, j'ai informé Monsieur le Président du Concours Départemental de cette situation, en soulignant l'effet supporté par les contribuables guingampais, et donc par les commerçants de notre ville entre autres, dans la réalisation du parc et de ses installations.

M. MORVAN, Président du Concours, m'a répondu ce qui suit :

"Nous avons appliqué à Guingamp une méthode déjà utilisée à Saint-Brieuc qui consiste à attribuer une concession globale du restaurant et des buvettes à une seule personne. Cette méthode représente l'avantage d'éviter les difficultés avec plusieurs concessionnaires de buvettes, tous les emplacements n'ayant pas le même impact...

Il se trouve qu'à ce niveau nous n'avons guère eu le choix, aucun commerçant n'habitant sur le territoire de Guingamp ne s'étant présenté.

Il est dommage que les commerçants guingampais qui vous ont transmis leurs doléances ne se soient pas adressés à nous et n'aient pas formulé leurs propositions auprès de notre société...

Je pense que la tenue du Concours Agricole à Guingamp est cependant profitable à certaines catégories de commerçants : restaurants, hôtels, cafés... à condition que leurs établissements soient ouverts, ce qui n'a pas toujours été le cas. - signé J. Morvan".

Il ne m'appartient pas de juger du bien fondé d'une telle situation, mais à l'évidence, certains commerçants ne jouent pas le jeu, c'est bien regrettable pour le commerce local, c'est bien regrettable pour Guingamp.

JACKY EOUZAN
Président du Comité de Gestion du Parc de Kergoz

Le Foyer des Jeunes Travailleurs rénové et agrandi

Le foyer des Jeunes Travailleurs de Guingamp sera ouvert dans sa totalité au début août. Le projet vieux de 10 ans est en fin de réalisation.

En effet, la partie ancienne du foyer qui a été construite en 1970 devait être utilisée pour les chambres et quelques salles d'animation, et on devait y ajouter un autre bâtiment pour recevoir la cuisine et le restaurant social, ainsi que plusieurs salles de loisirs.

Devant les difficultés de financement rencontrées à l'époque pour construire la deuxième tranche, il avait été décidé d'installer provisoirement la restauration dans le premier bâtiment en renvoyant à plus tard l'étude du nouveau projet.

En juillet 1978 la Mairie de Guingamp décidait de reprendre ce projet et de terminer l'équipement du F.J.T.

Son but : - D'abord améliorer très sensiblement le cadre de vie des résidents. Ils sont une soixantaine tous les jours à vivre leurs temps libres au Foyer. C'est leur domicile. N'ont-ils pas droit à un minimum de bien-être ?

- Ensuite de permettre à l'équipe éducative du F.J.T. de pouvoir accueillir aussi des jeunes en difficulté (chômage, emploi précaire...), pour que ces jeunes de plus en plus nombreux aient une chance de bénéficier d'un équipement et d'animateurs compétents pour les aider dans les moments difficiles à vivre.

- Enfin pour que les ouvriers et employés, les gens qui travaillent à Guingamp, qu'ils soient de la ville ou des communes environnantes, aient la possibilité de déjeuner ou de dîner dans le cadre familial entièrement neuf et agréablement disposé du restaurant social.

Pour mener à bien ce projet la Mairie de Guingamp a confié la réalisation du nouveau bâtiment à un architecte local, M. MILLARDET, qui a conçu les plans et dirigé les travaux en collaborant étroitement avec le Directeur du Foyer.

L'Association qui gère le Foyer a pris en charge le nouvel équipement matériel et mobilier.

A partir du 1er août, le Foyer agrandi offrira trois services : l'hébergement, la restauration sociale et l'animation socio-éducative.

1) L'hébergement :

Le secteur hébergement dans le premier bâtiment comprendra 67 lits dont 61 chambres individuelles avec coin toilette et une penderie. Les couloirs et les sanitaires ont été rénovés entièrement en 1978 grâce au concours de l'Office Municipal des HLM et des ouvriers de la ville.

2) Le restaurant social avec son self moderne offrira des menus à la carte à tous les adhérents dans une salle à 3 niveaux décorée et meublée avec soin.

3) Les locaux collectifs ouverts à tous seront répartis dans les deux bâtiments. Ont été prévus :

- un bar-cafétaria avec terrasse extérieure au sud,
- 2 salles de télévision qui pourront être utilisées pour des réunions dans la journée,
- une grande salle de jeux avec une table de ping-pong - 2 baby-foot et un billard,
- une salle de réunion pour des groupes éventuellement,
- un hall d'accueil de 100 m² environ avec panneaux d'affichage et coins repos,
- un atelier bricolage pour les résidents.

- une salle de musique et audio-visuel,
- une bibliothèque.

Des petites salles, une cuisinette seront plus spécialement destinées aux résidents qui veulent se retrouver entre-eux.

Avec cette extension, le Foyer des Jeunes Travailleurs doit être pour notre ville un nouveau centre d'animation, ouvert à tous les Guingampais.

De plus avec les services multiples qu'il va proposer à ses adhérents, le Foyer va compléter les équipements municipaux en particulier le Centre Social avec lequel il est appelé à développer ses relations.

LA MAIRIE DE GUINGAMP

* Pour adhérer et bénéficier des services du F.J.T. et du restaurant social la carte d'adhésion coûte 20,00 F par an.

Tribune libre

Le Bulletin rappelle que la "Tribune libre" est ouverte à tous ceux qui veulent l'utiliser.

Des crédits pour l'enseignement privé... la pénurie pour le public

Le lycée de Guingamp demande depuis plusieurs années la création d'une 2de T3 (option absente dans tout le département des Côtes-du-Nord). L'administration du lycée de Guingamp a fait une étude détaillée prouvant l'existence de débouchés. Dans le même temps, les fédérations de parents d'élèves recensaient de nombreuses demandes d'inscription et réclamaient la création d'une telle section dans l'enseignement public des Côtes-du-Nord.

Le Rectorat refuse l'ouverture de cette section pour des raisons financières.

Dans le même temps, il l'accorde à l'école privée Jean XXIII (Quintin) qui est sous contrat, donc fonctionne avec les fonds publics.

Les sections syndicales (SNES - SGEN) exigent la création d'une telle section dans l'enseignement public des Côtes-du-Nord. Elles dénoncent la liquidation de l'enseignement public au profit de l'enseignement privé, ces mesures en témoignent.

Section SGEN - SNES lycée de Guingamp

L'hôtel-de-ville

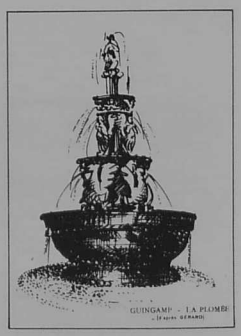

stib
SOCIÉTÉ DE TOLERIE INDUSTRIELLE DE BRETAGNE
Bureau d'Etudes - Tôlerie fine
Outillages machines spéciales
Zone Industrielle de Grâces
Tél. 21.05.08 - 22200 GUINGAMP

FRANCE R.D.A.

Ci-dessus : pendant la réception par la municipalité à l'hôtel-de-ville

Ci-contre : les équipes et les arbitres pendant l'exécution des hymnes nationaux par la Musique municipale

(Photos Patrick Le Roux - l'Echo de l'Armor et de l'Argoat)

PRESS 17
vos urgences en 1 h
17, rue St-Yves - Tél. 43.73.57
Votre chaussetterie
MAILLE SHOP

Dessin de Noël Pasquier

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS
Noël GRABOVAC
Boîte Postale 40
TÉL. (96) 43.71.60
15, rue Yves Mazé - PLOUMAGOAR. 22204 GUINGAMP

Guingamp, votre ville

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

PIECE DESIREE	OU S'ADRESSER	PIECES A FOURNIR	COUT	OBSERVATIONS
EXTRAIT DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance	Indiquer date de naissance, nom, prénoms (nom de jeune fille pour les femmes mariées).	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée
EXTRAIT DE MARIAGE	Mairie du lieu de mariage	Indiquer date du mariage, vos noms et prénoms.	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée
EXTRAIT ACTE DE DECES	Mairie du lieu du décès	Date de décès, nom, prénoms.	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée
FICHES D'ETAT CIVIL (familiale ou individuelle)	Mairie du domicile ou de la Résidence	Livret de famille ou extrait de naissance.	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée
LIVRET DE FAMILLE	Mairie du lieu du mariage	*En cas de perte* : Fournir l'état civil des conjoints et des enfants. *Divorce* : l'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata.	Gratuit	Demande à faire par le représentant légal
CARTE D'ELECTEUR	Mairie du domicile	Livret de famille, justification du domicile, quittance de loyer ou E.D.F.	Gratuit	Avoir 18 ans ou les avoir à la clôture de la liste. Nationalité française
CERTIFICAT D'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE délivré aux mineurs de nationalité française	Commissariat	Livret de famille.		Demande à faire par le représentant légal
COPIE CONFORME	Mairie	Présentation de l'original.	Gratuit	
CERTIFICAT DE VACCINATION	Mairie du domicile	Présenter les certificats originaux ou le carnet de santé de l'enfant.	Gratuit	Demande à faire par le représentant légal
CARTE NATIONALE D'IDENTITE	Commissariat de police	Deux photos d'identité, timbre fiscal à 18 F, livret de famille ou fiche individuelle pour les célibataires.	Timbre fiscal à 18 francs	
PASSEPORT	Commissariat de police	Deux photos d'identité, timbre à 100 F, livret de famille ou fiche individuelle pour les célibataires.	Timbre fiscal à 100 francs	
CASIER JUDICIAIRE	Greffe du Tribunal de Grande Instance du lieu de naissance	Etat civil et adresse.	Gratuit	Les personnes nées à l'étranger doivent s'adresser au Service du Casier Judiciaire à Nantes (44)
CERTIFICAT DE NATIONALITE FRANÇAISE	Greffe du Tribunal d'Instance du domicile	Livret de famille ou toute autre pièce prouvant votre nationalité.	Gratuit	

festival
SUPERMARCHÉ DISCOUNT
25, place du Centre
GUINGAMP

VETEMENTS SPORT
UN SPECIALISTE CAMPING TENNIS
Planches à voile
Jet Surf
Open Surf
INTERSPORT La Hutte La Hutte
une équipe pour vous équiper
34, place du Centre - GUINGAMP - Tél. 43.96.98

CATENA
Ets ROYER
11, rue des Ponts-St-Michel
22200 GUINGAMP
Tél. : 43.71.53
Une bonne équipe à votre service
BOREAL
ROSIERES
LINCOLN

ELECTRO-MENAGER

OUTILLAGE

AMEUBLEMENT

LISTE DE MARIAGE

BOIS ET MATERIAUX
Ets Pierre ZIEGLER
Route de Callac - GRACES - 22200 GUINGAMP
Tél. : (96) 43.82.26

POINT P S.L.M.

Pour rénover, construire, aménager, étancher, assainir, décorer, vous avez besoin de matériaux adaptés.

POINT P S.L.M.

C'est le plus grand choix de produits dans les plus grandes marques. C'est aussi les conseils de professionnels avisés pour bien les choisir et bien les utiliser.

Kernilien - Ancienne R.N. 12
PLOUISY
22200 GUINGAMP
Tél. : 43.70.39

Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi,
De 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 45
Le samedi,
de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h

SALLE EXPOSITION

dames de france

Style et qualité au meilleur prix

Rue Notre-Dame - Place du Champ-au-Roy - Parking

GUINGAMP *Ouvert du lundi au samedi*

l'eau, c'est la spécialité
de la LYONNAISE DES EAUX

EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT

à votre service à Guingamp
dans votre région

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES EAUX
Z.I. de Grâces - 22200 GUINGAMP - Tél. 43.83.26